



16 avenue Jean Jaurès – BP 28 – 35401 SAINT-MALO Cedex
Tel : 02.99.56.65.40 - Fax : 02.99.40.01.63
N° agrément : 105350 E-mail : cgaction@cgaction.fr
Site : www.cgaction.fr
R7-9/08 – Siret : 31517251000028

Vous n'avez pas d'Expert-comptable et avez choisi de faire vous-même votre comptabilité et d'établir vos déclarations fiscales. Vous demandez néanmoins à ce que votre entreprise bénéficie des mêmes avantages fiscaux que celles qui font arrêter leurs comptes par un professionnel de la comptabilité.

Nous vous rappelons que nos missions sont encadrées et limitées par les textes légaux : dossier de gestion, examen de cohérence, de concordance et de vraisemblance, contrôle de TVA, compte rendu de mission, dématérialisation. Notre rôle n'est pas de procéder à un examen approfondi de votre comptabilité. Nous ne contrôlons ni les pièces de base ni les procédures mises en place pour assurer une comptabilité complète et sincère qui doit donner le reflet exact de votre activité. Ceci étant de votre unique responsabilité puisque votre comptabilité n'est pas visée par un membre de l'Ordre des Experts-comptables, nous vous conseillons vivement de vérifier le respect scrupuleux des normes comptables et fiscales afin d'assurer votre sécurité dans le cas où un contrôle serait diligenté par l'administration fiscale.

1. Documents à nous adresser :

Afin que nous puissions nous assurer de la régularité de vos documents fiscaux, vous voudrez bien chaque année nous adresser :

- une déclaration de résultats et ses annexes
- votre (vos) déclaration(s) de TVA (CA12 ou CA3) relative(s) à la même période que votre déclaration de résultat
- une balance complète
- les tableaux des Organismes de Gestion (OG). Tableaux disponibles, ainsi que leur guide d'utilisation, sur notre site www.cgaction.fr (rubrique « actualités »)

Ainsi que la liste des travaux préparatoires qui doivent être adressés au Centre de Gestion Agréé au plus tard en même temps que la liste des documents ci-dessus :

- Travaux préparatoires « cycle de trésorerie » :
 - Banques : les derniers relevés de l'exercice pour tous les comptes avec l'état de rapprochement bancaire pour chacun d'eux.
 - Caisse : les mouvements de caisse du dernier mois de l'exercice et le solde du livre de caisse
 - Emprunts : liste des emprunts avec, pour chaque emprunt, la copie du tableau d'amortissement des emprunts et la ventilation entre emprunt à un

an au plus, emprunt à plus d'un an et à cinq ans ou plus, emprunt à plus de cinq ans.

- Travaux préparatoires « cycle clients/fournisseurs »
 - Balance auxiliaire clients ; fournisseurs,
 - Copie des contrats de location longue durée
 - Copie de la dernière DAS2 (déclaration des honoraires, commissions..) envoyée à l'administration fiscale
 - Détail des clients douteux et des provisions sur créances douteuses figurant au bilan

- Travaux préparatoires « cycles immobilisations »
 - Détails des immobilisations incorporelles, corporelles et financières
 - Tableaux d'amortissements pour l'ensemble des immobilisations
 - Mouvements entrées/sorties et solde des immobilisations à la clôture de l'exercice
 - Copie des factures d'acquisitions intervenues au cours de l'exercice

- Travaux préparatoires « cycle stocks »
 - Etat des stocks signé par le chef d'entreprise (détail et valorisation)
 - Détail des provisions pour dépréciations des stocks figurant au bilan

- Travaux préparatoires « cycles personnel »
 - Rapprochement entre la DADS U et les charges de personnel à la clôture de l'exercice
 - Livre de paie de l'exercice social

- Travaux préparatoires « cycle juridique »
 - Pour les sociétés, copie des statuts et de l'extrait K Bis
 - Le juridique annuel relatif à l'exercice qui est clôturé

2. Coût supplémentaire de 240 € TTC

Si vous nous adressez votre déclaration fiscale et les éléments annexes (balance, tableaux OG) sur papier, nous devons effectuer la saisie de ces documents pour les télétransmettre à l'Administration Fiscale et pour effectuer les contrôles de concordance, cohérence et vraisemblance afin d'établir le compte-rendu de mission pour cet exercice fiscal.

Le temps consacré à la saisie et à la télétransmission est facturé 200 € HT.